

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FOIRE A LA DÉCO DU  
DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024  
11 h / 18 h 1ère Année**



**Inscription obligatoire**

**ENTRÉE :ARRIVÉE salle des fêtes à partir de 10h00**

**Article 1 :** Le présent règlement a pour but au bon déroulement de cette farfouille .

**Article 2 :** vous serez pris en charge par des bénévoles reconnaissant par le port d'un badge de l'association, ils vous placeront au fur et à mesure de votre arrivée.

**Article 2 :** le prix du mètre linéaire est fixé à 5€ la demi table et 10€ la table complète de 2m50 env. , l'emplacement des stands n'est ni contestable, ni modifiable. Un sac poubelle est remis à chaque exposant afin de respecter les lieux mis à disposition par la mairie d'Isigny sur Mer. Chacun devra nettoyer et récupérer ses propres poubelles.

**Article 3 :** l'association « Il était une fois Isigny » décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration de matériel. Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité du vendeur pendant l'évènement. Le vendeur doit respecter les règles des vides greniers.

**Article 4 :** un parking proche pourra accueillir vos véhicules.  
Les exposants ne pourront quitter les lieux qu' en cas exceptionnel de force majeure personnel et selon l'accord du responsable de l'association.

**Article 5 :** Tous produits concernant la décoration est autorisé, déco, vêtements, objets , bijoux, bonnes adresses, matériel, sont exclus les produits ne rentrant pas dans ce thème.

**Articles 6 :** Tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement ou qui ne se conformerait pas aux directives ou qui aurait une attitude désinvolte ou comportement outrancier, **sera immédiatement interdit de cette manifestation et ceci à titre définitif.**

**Article 7 :** L'Association organisatrice a pour vocation de mobiliser les bénévoles autour d'actions de solidarité de toutes sortes. **Ce sont des bénévoles qui vous accueillent sur cette journée, aussi nous vous demandons d'être patients, respectueux et courtois à leur égard, merci.**

**Ce règlement est à nous retourner dater, signer avec votre règlement .**

Joindre photocopie de votre Carte d'identité pour les particuliers,  
document professionnel pour les commerçants artisans .

Une preuve de votre envoi vous sera adressé par mail dès réception de votre envoi, à présenter obligatoirement à votre arrivée.

Pour l'association « il était une fois Isigny »

la Présidente C. LASALLE

**Nom de l'exposant :**

**adresse courrier :**

**Karine Colibeaux**

**Tél :**

**Mail :**

**fait à isigny le**

**Secrétaire**

**33 rue des Hogues**

**14230 ISIGNY SUR MER**

**Signature :**

**MAIL : iletaitunefoisigny@gmail.com**